



L'an deux mille vingt-deux le 20 du mois d'octobre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 13 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David- M. LAPOINTE Denis- M. BECHETTI Daniel- M. ORY Denis – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal
Mme VIAUD Isabelle – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard- M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès
M. FAGOT REVURAT Yannick – M. COLOMBI Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas
M. REGNIERE Patrice – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas
M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric -

Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(e)s : M. BECKER Bernard- M. VINCENT Yvon – M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Excusés : 3

Votants : 42

Date d'affichage : 25 octobre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre

Absentions :

FINANCES

11/10/2022

Autorisation donnée au Président de signer le marché à procédure adaptée pour la souscription des assurances de la collectivité

Nicolas LEGUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle le marché actuel pour la souscription des assurances pour la collectivité.

Le marché prenant fin au 31 décembre 2022, une nouvelle consultation a été lancée courant mai.

La consultation a été allotie ainsi :

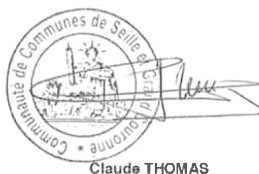
- Lot 1 responsabilité civile
- Lot 2 protection fonctionnelle
- Lot 3 protection juridique
- Lot 4 flotte automobile
- Lot 5 dommages aux biens

Le marché prendra effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans

Afin de pouvoir attribuer le marché d'assurances, il convient d'autoriser le président à signer les pièces du marché. La commission consultative MAPA, réunie le 11 octobre 2022, a donné un avis favorable à l'analyse des offres présentées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le président à signer et à attribuer le marché des assurances de la collectivité, sur avis de la commission consultative MAPA



CLAUDE THOMAS
2022.10.26 13:02:52 +0200
Ref:20221024_162002_1-1-O
Signature numérique
le Président